



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 28

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 33) — *Loi sur les services de traitement des dépendances/The Addiction Services Act;*
(M^{me} la ministre MORLEY-LECOMTE)

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct);*

(M. le ministre EWASKO)

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police/The Police Services Amendment Act;*
(M. le ministre GOERTZEN)

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act;*

(M. le ministre REYES)

(N° 32) — *Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et modifications connexes)/An Act respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Related Amendments).*

(M^{me} la ministre SQUIRES)

La présidente dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de mars 2023.

(Document parlementaire n° 13)

M. le ministre CULLEN dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Finances.

(Document parlementaire n° 14)

Mardi 14 mars 2023

M. le *ministre* CULLEN dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Crédits d'autorisation, Allègements fiscaux et Dette publique.

(Document parlementaire n° 15)

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Justice.

(Document parlementaire n° 16)

M^{me} la *ministre* CLARKE dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord.

(Document parlementaire n° 17)

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Familles.

(Document parlementaire n° 18)

M. le *ministre* WHARTON dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Développement économique, Investissement et Commerce.

(Document parlementaire n° 19)

M^{me} la *ministre* GUILLEMARD dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Éducation postsecondaire et Formation.

(Document parlementaire n° 20)

M. le *ministre* EWASKO dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Éducation et Apprentissage de la petite enfance.

(Document parlementaire n° 21)

Mardi 14 mars 2023

M. le *ministre* JOHNSON dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Agriculture.

(Document parlementaire n° 22)

M. le *ministre* REYES dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Travail et Immigration.

(Document parlementaire n° 23)

M. le *ministre* JOHNSTON dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Aînés et Soins de longue durée.

(Document parlementaire n° 24)

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière) dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Relations avec les municipalités.

(Document parlementaire n° 25)

M. le *ministre* NESBITT dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Ressources naturelles et Développement du Nord.

(Document parlementaire n° 26)

M^{me} la *ministre* MORLEY-LECOMTE dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Santé mentale et Mieux-être de la communauté.

(Document parlementaire n° 27)

M. le *ministre* TEITSMA dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Protection du consommateur et Services gouvernementaux.

(Document parlementaire n° 28)

Mardi 14 mars 2023

M. le *ministre* TEITSMA dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Commission de la fonction publique.

(Document parlementaire n° 29)

M. le *ministre* TEITSMA dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

(Document parlementaire n° 30)

M. le *ministre* KHAN dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Sport, Culture et Patrimoine.

(Document parlementaire n° 31)

Ministre KLEIN dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Environnement et Climat.

(Document parlementaire n° 32)

M^{me} la *ministre* GORDON dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Santé.

(Document parlementaire n° 33)

M. le *ministre* PIWNIUK dépose le budget complémentaire pour 2023-2024 — budget des dépenses ministérielles — Transport et Infrastructure.

(Document parlementaire n° 34)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. WISHART, M^{me} MARCELINO, M^{me} la *ministre* MORLEY-LECOMTE, M^{me} SMITH (Point Douglas) et M. LAMONT font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les conditions d'admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour qu'elles reposent sur les besoins des personnes ayant des handicaps spécifiques ou non spécifiques, notamment des handicaps multiples ou touchant des fonctions exécutives, et non seulement sur leur QI.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. KINEW voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il a trahi la confiance des Manitobains au cours des sept dernières années en appuyant Brian Pallister, en effectuant d'énormes compressions dans le secteur des soins de santé, ce qui comprend la fermeture de salles d'urgence, la réduction des soins oncologiques et le congédiement d'infirmières, en effectuant des compressions en éducation, y compris l'élimination de postes d'enseignants et d'assistants en éducation, en appuyant le projet de loi 64 et en ignorant les perspectives communautaires, qu'il a augmenté le coût de la vie en haussant, par décision du Conseil exécutif, les loyers et les factures d'électricité de centaines de dollars, qu'il a envoyé de l'argent aux milliardaires, qu'il a manqué à ses obligations envers les Manitobains de bien d'autres façons en négligeant d'assumer ses responsabilités et d'équilibrer le budget malgré l'augmentation record des recettes ainsi que l'augmentation des transferts fédéraux et des fonds provenant d'Hydro-Manitoba, qu'il n'a pas répondu adéquatement aux besoins en matière de soins de santé, qu'il n'a pas annulé la réduction du financement affecté aux routes dans les régions rurales et du nord du Manitoba, qu'il n'a pas présenté d'excuses pour des années de sous-utilisation de fonds et de compressions annuelles et qu'il ne s'est pas attaqué au problème de l'itinérance dans les collectivités locales,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. LAMONT voulant que l'amendement soit amendé par adjonction, après l'alinéa a), de ce qui suit :

- b) qu'il ne reconnaît pas qu'un budget plein de grandes promesses ne compensera pas sept années de coupes et gels budgétaires dans tous les secteurs du gouvernement et qu'il ne défend pas les personnes dans le besoin;
- c) qu'il ne reconnaît pas que l'augmentation des transferts fédéraux a largement contribué à améliorer les perspectives financières du Manitoba;
- d) qu'il ne mentionne pas même une seule fois la réconciliation avec les peuples autochtones, ce qui reflète une absence totale d'inclusivité dans un document budgétaire qui se vante pourtant d'être « une aide historique pour les Manitobains »;

- e) qu'il ne veille pas à ce que les recettes provinciales qui n'ont pas été perçues en raison du remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation soient remplacées intégralement par des augmentations annuelles additionnelles qui permettraient de veiller à ce que le système éducatif manitobain continue d'être bien financé;
- f) qu'il ne reconnaît pas que l'engagement du gouvernement provincial à augmenter le nombre de places dans les programmes d'études en soins infirmiers n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport aux besoins du système de santé manitobain et qu'il ne fait par ailleurs aucune mention d'une stratégie de rétention des professionnels du domaine ni ne s'engage à mettre une telle stratégie en place;
- g) qu'il n'augmente pas le financement prévu pour les initiatives de recrutement et de maintien en poste des médecins, malgré le besoin urgent de médecins de famille et de médecins spécialistes dans toute la province, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord;
- h) qu'il n'accomplit pas de progrès notables relativement au recrutement et au maintien en poste de professionnels paramédicaux, lesquels jouent un rôle essentiel dans la fourniture de soins de santé, puisqu'il ne mentionne même pas les renégociations contractuelles avec ces professionnels dont la convention collective n'a pas été renouvelée depuis cinq ans;
- i) qu'il ne réussit pas à s'éloigner suffisamment de la politique catastrophique des néo-démocrates dans le domaine de la santé visant à privilégier la médecine de couloirs, ce qui permettrait de prévenir des décès évitables dans les salles d'urgence au Manitoba;
- j) qu'il n'augmente pas le nombre de lits réservés aux soins de longue durée au Manitoba;
- k) qu'il n'appuie pas suffisamment les services de soins à domicile et de soins palliatifs en vue de permettre aux gens de rester chez eux, ce qui a pour conséquence désastreuse d'engorger les couloirs des hôpitaux;
- l) qu'il ne reconnaît pas le fait que le QI ne doit pas être le seul critère d'admissibilité aux services de soutien offerts par les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et que de nombreuses personnes dont le QI est normal ou élevé et ayant des difficultés d'apprentissage ou des handicaps touchant des fonctions exécutives ont aussi besoin d'aide;
- m) qu'il ne reconnaît pas l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique et d'aider les industries manitobaines à s'adapter aux changements découlant de la nécessité de réduire le recours aux combustibles fossiles et de faire la transition vers un usage accru de l'électricité.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. WIEBE, M^{me} la ministre SQUIRES, M^{me} LATHLIN, M. le ministre PIWNIUK, M. REDHEAD, M^{me} la ministre MORLEY-LECOMTE, M^{me} MARCELINO, N. FONTAINE et M^{me} la première ministre STEFANSON interviennent.

Conformément au paragraphe 35(7) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix les motions.

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
REDHEAD
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE21

CONTRE

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KHAN
KLEIN
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....33

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KHAN
KLEIN
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....33

CONTRE

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
REDHEAD
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE.....21

La séance est levée à 16 h 43 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger